
Proposition de loi sur la création des CODEV Communiqué du Président du CESER Centre-Val de Loire

Dans le cadre de l'examen de la proposition de loi visant à renforcer et sécuriser le pouvoir préfectoral de dérogation, objectif en soi louable, le Sénat vient de voter, ce 10 juin, la possibilité pour une intercommunalité de plus de 50 000 habitants, d'être exemptée de l'obligation de créer un conseil de développement.

Cette disposition, s'inscrivant peu après les menaces de suppression du CESE et des CESER, va venir à nouveau entraver l'expression de la société civile organisée, pourtant plus que jamais indispensable à la bonne santé de notre démocratie fragilisée par la crise de défiance envers les élus.

C'est par l'écoute et la prise en compte des aspirations des citoyens et des corps intermédiaires que la démocratie représentative et la République décentralisée pourront retrouver le chemin de la confiance envers les politiques publiques.

Dans ce contexte menaçant, le Président du CESER Centre-Val de Loire tient à exprimer toute sa solidarité à l'ensemble des membres, des présidentes et présidents de conseils de développement de la région Centre-Val de Loire.

Pierre Allorant